



KPMG Togo
8^{ème} étage immeuble BTCI siège
169, Boulevard du 13 janvier
06 BP 6019 Lomé 06, Togo
Tél : (228) 22 21 87 69, Fax : (228) 22 21 03 55
Email: contact@kpmg.tg

Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)
Emission d'obligations durables
Rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant
sur les informations relatives à l'adossement, au 31
Décembre 2021, des fonds levés dans le cadre de
l'émission à objectifs de développement durable du
22 Janvier 2021

Période du 22 janvier 2021 au 31 décembre 2021
Banque Ouest Africaine de Développement
68, avenue de la libération
BP 1172 Lomé (Togo)
Ce rapport contient 6 pages
Les annexes contiennent 31 pages



KPMG Togo
8^{ème} étage immeuble BTCl siège
169, Boulevard du 13 janvier
06 BP 6019 Lomé 06, Togo
Tél : (228) 22 21 87 69, Fax : (228) 22 21 03 55
Email: contact@kpmg.tg

Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Siège social : 68, avenue de la libération, BP 1172 Lomé, Togo
Capital social : 1 155 milliards de francs CFA

Rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant

Période du 22 janvier 2021 au 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous avons été mandatés pour réaliser une mission d'assurance limitée indépendante sur le Rapport d'allocation des obligations de développement durable (ISIN XS2288825263) de la Banque Ouest Africaine du Développement (ci-après BOAD) selon le cadre des obligations durables de la BOAD publié en Janvier 2022, pour la période du 22 janvier 2021 au 31 décembre 2021 (ci-après : Rapport d'allocation). Le Rapport d'allocation est une composante du " Rapport d'allocation et d'impact des obligations de développement durable 2021 " de la BOAD.

Les critères de reporting comprennent les documents suivants :

- le " Cadre des obligations durables " conformément aux principes des obligations vertes, aux principes des obligations sociales et aux lignes directrices sur les obligations durables de l'Association internationale des marchés financiers, préparé par la BOAD pour les émissions d'obligations vertes et sociales, disponible sur le site Internet de la BOAD <https://www.boad.org/en/sustainability-bond-framework-spo/> ;
- les procédures de reporting développées par la BOAD pour la préparation du document.

1. Responsabilités des représentants légaux pour le Rapport

Les représentants légaux de la Société sont responsables de :

- la sélection ou l'établissement de critères appropriés pour la préparation de l'information sur le développement durable ;
- la préparation du Rapport conformément aux critères de reporting ;
- la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un contrôle interne pertinent pour la préparation du Rapport exempt d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

2. Indépendance et contrôle qualité

Nous appliquons la Norme internationale de contrôle de qualité ¹ et, par conséquent, nous maintenons un système complet de contrôle Qualité comprenant des politiques et des procédures documentées concernant la conformité aux exigences éthiques, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Nous nous sommes conformés aux exigences d'indépendance et aux autres exigences déontologiques du Code d'éthique des professionnels comptables publié par le Conseil international des normes d'éthique pour les comptables (IESBA)².

3. Notre responsabilité

Il est de notre responsabilité d'exprimer une conclusion sur le rapport d'allocation, sur la base de nos travaux réalisés dans le cadre d'une mission d'assurance limitée.

Nous avons effectué nos travaux sous la forme d'une mission d'assurance limitée conformément à la norme internationale sur les missions d'assurance (ISAE) 3000 (révisée) : Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information, publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB).

En conséquence, nous devons planifier et réaliser la mission d'assurance de manière à obtenir une assurance limitée quant à savoir si des éléments ont été portés à notre attention qui nous amènent à penser que le Rapport de la Banque pour la période du 22 janvier 2021 au 31 décembre 2021 n'a pas été rédigé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères de reporting. Nous n'émettons toutefois pas de conclusion distincte pour chaque information à fournir. Les procédures d'assurance mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée étant moins complètes que dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable, le

¹ Quality control of firms conducting audit or review engagements, as well as other assurance and related services

² International Ethics Standards Board for Accountants

niveau d'assurance obtenu est sensiblement inférieur. Le choix des procédures d'assurance est soumis au jugement du praticien.

Il n'est pas de notre responsabilité de fournir une conclusion, sur :

- les critères d'éligibilité spécifiés dans les critères de reporting sur lesquels une opinion a été exprimée par le cabinet Vigeo Eiris (Second Party Opinion) fournie avant l'émission, et, en particulier, de donner une interprétation des termes et conditions du Référentiel ;
- le Cadre de financement des obligations durables de la BOAD et le rapport sur les impacts ;
- la gestion des produits une fois qu'ils ont été alloués.

4. Nature et étendue de nos travaux

Nous avons utilisé notre jugement professionnel pour sélectionner les procédures de notre mission d'assurance limitée, et pour évaluer le risque d'anomalies significatives dans les informations vérifiées, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

Pour évaluer le risque, nous avons pris en compte les contrôles internes de la Société sur la préparation du Rapport afin de concevoir des procédures d'assurance appropriées, et non pour exprimer une conclusion quant à l'efficacité du système de contrôle interne de la BOAD en ce qui concerne la préparation du Rapport.

Dans le cadre de notre mission, nous avons effectué, entre autres, les procédures suivantes :

- identifier les personnes qui, au sein de la Société, sont en charge des processus de collecte et, le cas échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place ;
- apprécier le caractère approprié de la procédure de collecte au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
- s'enquérir de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- examiner par échantillonnage les processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations, et notamment celles relatives à l'allocation des fonds énoncés dans le Framework ;
- sur la base d'un échantillon de projets représentatifs des projets éligibles à la date choisie pour la production du rapport d'allocation ;
- vérifier le correct calcul de l'allocation des fonds aux montants affectés à chaque projet, ainsi que la part de financement et de refinancement ;

- rapprocher les données des pièces justificatives ;
- mettre en œuvre des procédures analytiques sur l'allocation des fonds et contrôler leur cohérence et leur concordance avec les informations figurant dans le reporting.

Notre assurance ne s'étend pas aux autres informations contenues dans le rapport. Nous n'avons pas examiné et ne fournissons aucune assurance sur les informations relatives aux projets individuels, y compris les estimations des impacts sur le développement durable. Par ailleurs, les rapports sur l'évaluation et la sélection des projets et la gestion des produits ne font pas partie de nos procédures d'assurance. La vérification des conditions d'émission des obligations de développement durable (y compris le volume d'émission) et du processus de suivi interne de la disposition des fonds ne faisait pas partie de notre mission d'assurance limitée.

5. Conclusion

Notre conclusion a été formulée sur la base et sous réserve des éléments décrits dans le présent rapport.

Nous pensons que les preuves que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fournir une base à notre conclusion.

Sur la base des procédures effectuées et des preuves obtenues, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que le Rapport d'allocation des Obligations durables (ISIN XS2288825263) de la BOAD pour la période du 22 janvier 2021 au 31 décembre 2021 n'est pas, dans tous ses aspects significatifs, rédigé conformément aux Critères de reporting tels que définis dans le cadre des Obligations de développement durable de la BOAD à partir de janvier 2021.

6. Restriction d'utilisation et de distribution

Notre rapport peut ne pas convenir à d'autres personnes que le Conseil d'administration de la BOAD et les détenteurs d'obligations de durabilité. Par conséquent, notre rapport est destiné uniquement au Conseil d'administration de la BOAD et aux détenteurs d'obligations durables (ISIN XS2288825263) et ne doit pas être distribué à d'autres parties et utilisé à d'autres fins. Nous autorisons la divulgation de ce rapport dans celui sur les obligations durables (ISIN XS2288825263) daté de janvier 2022, afin d'aider les administrateurs à répondre à leurs responsabilités de gouvernance en obtenant un rapport d'assurance indépendant en lien avec les informations sélectionnées.



Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Emission d'obligations durables - Rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant

Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité à l'égard de personne autres que le Conseil d'administration et la BOAD pour notre travail ou ce rapport, sauf si les termes sont expressément convenus entre nous par écrit.

Lomé, le 08 Février 2022

KPMG Togo

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Franck FANOU'. The signature is stylized and fluid, with a long horizontal stroke extending to the right.

Franck FANOU

Associé



Banque Oueat Africaine de Développement (BOAD)

Emission d'obligations durables - Rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant

ANNEXE : RAPPORT D'ALLOCATION



REPORTING

DE L'EMISSION OBLIGATAIRE
A OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Janvier 2022

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

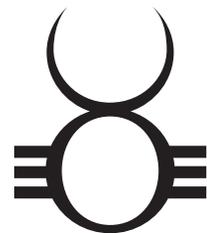


TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRESIDENT	4
1. INTRODUCTION	6
2. PRESENTATION DE LA BOAD	7
2.1. BOAD EN BREF	7
2.2. RENFORCEMENT DU POSITIONNEMENT INTERNATIONAL DE LA BOAD	8
2.3. PLAN DJOLIBA 2021-2025 : LE CADRE DE L'INTERVENTION DE LA BOAD EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	8
2.4. FAITS MARQUANTS DE LA BOAD AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	10
• Mobilisation de ressources	10
• Distinctions	10
3. CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES	11
4. UTILISATION DES FONDS	12
4.1. RAPPEL DES DISPOSITIONS DU CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES	12
4.2. SUIVI DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	12
4.3. RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION OBLIGATAIRE	12
4.4. ALLOCATION DES RESSOURCES	13
5. IMPACTS DES FINANCEMENTS OCTROYÉS	16
5.1. CATEGORIES DE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX	17
5.2. CATEGORIES DE PROJETS SOCIAUX	18
5.3. METHODOLOGIE	23
6. CONCLUSION	24



SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement

FCFA : Franc de la Communauté Financière
Africaine

M : Millions

Mds : Milliards

OCDE : Organisation de Coopération et de
Développement Economique

ODD : Objectifs de Développement Durable

PME : Petites et Moyennes Entreprises

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest
Africaine

MOT DU PRÉSIDENT



Le taux de croissance de l'activité économique dans la zone UEMOA s'est établi à 1,8% en 2020 contre 6,6% initialement prévu, conséquence de l'impact négatif de la crise sanitaire sur les économies des Etats membres. La perte de croissance résulterait principalement des mesures de restriction prises par les Etats pour contenir la pandémie. Le secteur tertiaire, principal porteur de la croissance des pays de l'Union au cours des dernières années, serait le plus exposé à la crise, en particulier, les activités de commerce, de transport, de l'hôtellerie, du tourisme et de la restauration.

L'année 2021 a été marquée par une reprise de l'activité économique dans la zone en dépit de la persistance de la crise sanitaire de la Covid-19 avec l'apparition de nouveaux variants. La croissance économique devrait s'établir à 6,1%.

Je voudrais saluer les résolutions prises, dans un élan collectif de relance post-Covid-19, lors du sommet international de Paris sur le financement des économies africaines visant à ne pas compromettre les avancées dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Celles-ci nous confortent dans nos efforts de mobilisation de ressources financières notamment concessionnelles en vue de financer les besoins d'investissement en infrastructures dans nos Etats. Cela va indéniablement dans le bon sens, afin de libérer le potentiel de croissance en Afrique, grâce à l'investissement et à son dividende démographique.

En marge de cet important sommet, la BOAD a activement participé à la rencontre de la plateforme « Finance in Common » regroupant 450 Banques Publiques de Développement (BPD) du monde pour partager sa vision sur les défis auxquels les Banques Publiques de Développement africaines sont confrontées, notamment le renforcement de leur capacité de financement pour soutenir des projets bas carbone et résilients aux changements climatiques.

La BOAD œuvre constamment pour adapter ses interventions aux besoins de ses Etats membres et du secteur privé, aux meilleures conditions possibles. Préoccupée par les questions de sauvegardes environnementales et sociales, la Banque dispose depuis 2004 d'une politique environnementale, sociale et de genre qui a été intégrée au cycle de ses projets.

MOT DU PRÉSIDENT (SUITE)

La BOAD œuvre à mettre à la disposition de ses États membres, tous signataires de l'Accord de Paris, des ressources adaptées pour le financement de projets visant à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et à renforcer la résilience de leur économie aux effets du changement climatique.

Ainsi la Banque est accréditée auprès du Fonds pour l'Adaptation (en juin 2011, avec un renouvellement en juin 2016), du Fonds pour l'Environnement Mondial (depuis juin 2015) et du Fonds Vert pour le Climat (depuis avril 2017).

La Banque a enregistré des avancées notoires dans le domaine de la finance climat. En effet, elle s'est dotée d'une deuxième Stratégie Environnement et Climat 2021-2025 (SEC II), pour ancrer davantage son engagement climatique. Cette stratégie a fait l'objet d'une présentation à Glasgow en Ecosse à la 26ème Conférence des Parties sur le climat (COP26). Ladite stratégie est confortée par un engagement dans le domaine de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) avec comme corollaire un fort attachement aux standards ESG et à l'atteinte des ODD.

La vision de notre Plan Stratégique 2021-2025 (DJOLIBA) est de faire de la BOAD une « Banque de référence, pour un impact durable sur l'intégration et la transformation de l'Afrique de l'Ouest ». Cette vision sera réalisée en utilisant nos atouts pour intervenir sélectivement sur les trois axes stratégiques opérationnels que sont : i) l'intégration régionale qui est à la base même de la création de la BOAD, ii) la création de valeur et d'emplois productifs en appui aux Etats et au secteur privé et iii) le renforcement de la résilience au changement climatique.

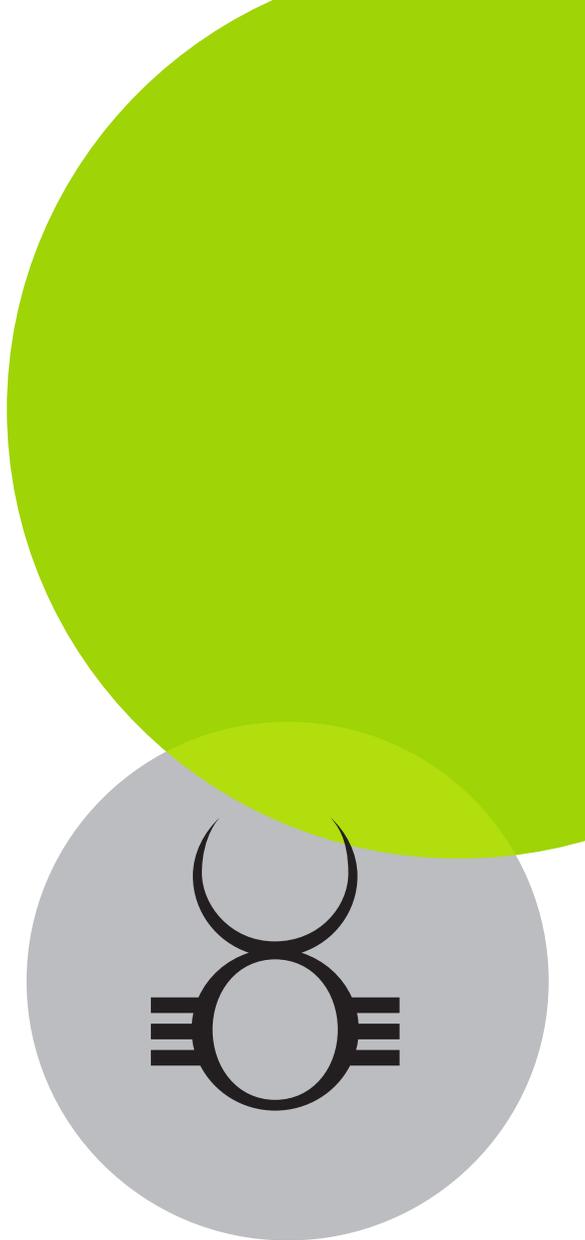
Sous ces trois axes, la Banque ambitionne d'injecter dans les économies de l'UEMOA un volume total de financement de 5 Mds €, pour renforcer la résilience des Etats face aux défis structurels (transition énergétique et écologique, services sociaux de base, chocs exogènes de type Covid-19), dans des secteurs prioritaires comme : (i) les infrastructures et l'économie numérique, (ii) l'énergie et les ressources naturelles, (iii) l'agriculture et l'agro-industrie, (iv) la santé, l'éducation et l'immobilier, (v) la finance.

Relativement à l'axe 3 de DJOLIBA (renforcer la résilience au changement climatique), la BOAD se positionne au cœur de l'action climatique pour le développement durable de l'UEMOA, avec une ambition d'injecter dans ce secteur au moins 1,3 Md € de volume global de financement (soit 25% du total des financements prévus par DJOLIBA).

La BOAD adhère aux meilleurs standards de marché, notamment en ce qui concerne singulièrement le cadre d'émissions obligataires alignées sur les ODD.

En conformité avec ceux-ci, la Banque a réalisé en janvier 2021 avec succès, grâce à votre confiance renouvelée en sa qualité de signature (investment grade obtenu depuis 2015 auprès des agences de notation Moody's et Fitch), la première émission obligataire à objectifs de développement durable en Afrique (Sustainability Bonds) sur le marché financier international, pour un montant de 750 millions d'euros. Je tiens à vous en remercier bien vivement.

Forts de cette première expérience très concluante, je puis vous réaffirmer notre engagement à poursuivre, sans relâche, les efforts visant à impacter plus significativement la vie des populations de notre Union dans les années qui viennent en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique.



1

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte de l'utilisation des ressources mobilisées dans le cadre de la première émission d'obligations à objectif de développement durable de la BOAD et de mettre en exergue les impacts générés par ces investissements, en ligne avec les engagements pris dans le document cadre (Sustainability Bond Framework) afférents à l'allocation et aux impacts. Il est organisé en quatre points majeurs : (i) la présentation de la BOAD ; (ii) le cadre des obligations durables ; (iii) l'utilisation des fonds et (iv) les impacts des financements octroyés.





2

PRESENTATION DE LA BOAD

2.1. BOAD EN BREF

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle a été créée le 14 novembre 1973 sous la forme d'établissement public à caractère international et regroupe huit Etats membres, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Son Siège est à Lomé (Togo). La Banque a pour mission statutaire "de promouvoir le développement équilibré des États membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest".

Les opérations de la BOAD couvrent aussi bien le secteur marchand que le secteur non marchand. Elles sont financées à travers deux guichets : un guichet concessionnel dénommé Fonds de Développement et de Cohésion (FDC) et un non concessionnel appelé guichet Banque.

Les interventions se font sous différentes formes dont les plus importantes sont : i) les prêts à moyen et long termes, ii) les arrangements de financement, iii) le financement des opérations à court terme, iv) les lignes de refinancement octroyées aux Institutions Financières Nationales, v) les prises de participation et vi) le Conseil.

2.2. RENFORCEMENT DU POSITIONNEMENT INTERNATIONAL DE LA BOAD

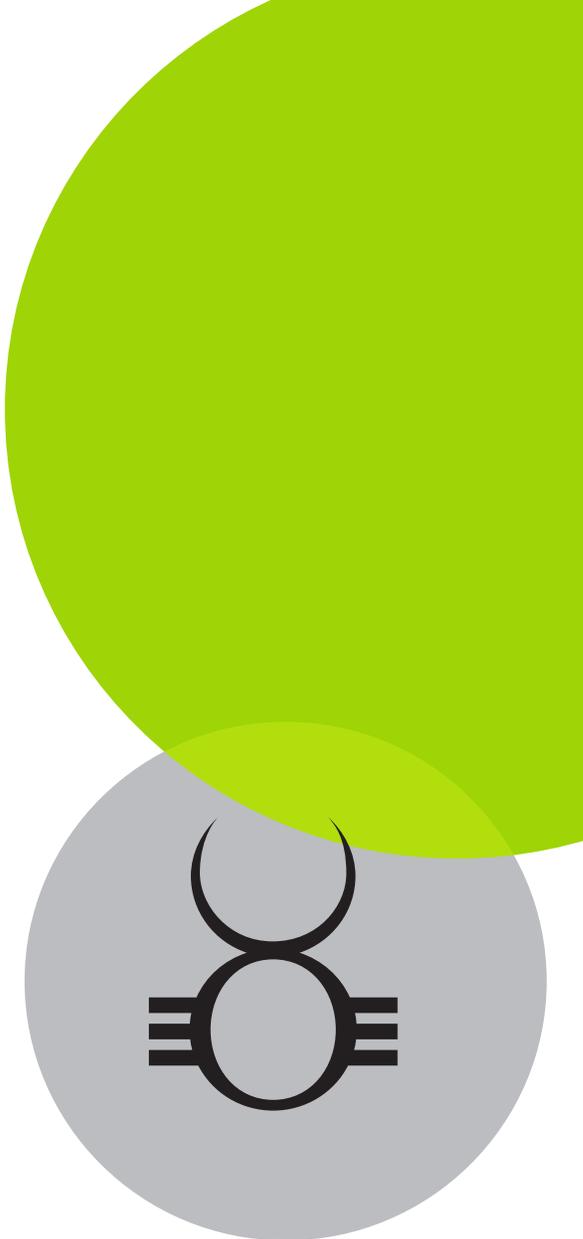
La Banque est notée depuis 2015 « investment grade » par les agences de rating Moody's (Baa1) et Fitch (BBB) et se classe parmi les meilleurs ratings en Afrique.

La BOAD s'est engagée, depuis une vingtaine d'années sur les questions de sauvegardes environnementales et sociales dans les opérations qu'elle finance. Actuellement, la Banque est engagée dans un processus visant à intégrer le volet « climat » dans ses opérations.

2.3. PLAN DJOLIBA 2021-2025 : LE CADRE DE L'INTERVENTION DE LA BOAD EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis janvier 2021, la BOAD met en œuvre son plan stratégique 2021-2025 dénommé plan DJOLIBA¹ dont la vision est la suivante : « BOAD, la Banque de référence, pour un impact durable sur l'intégration et la transformation de l'Afrique de l'Ouest ». Ce plan s'inscrit dans l'ambition de la Banque de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

¹ Appellation du fleuve Niger en langue mandingue



AXES STRATÉGIQUES OPÉRATIONNELS

- 1.** Contribuer à la réalisation de l'intégration économique régionale



- 2.** Promouvoir le développement équilibré via la création de valeur et d'emplois productifs



- 3.** Promouvoir le développement équilibré via la création de valeur et d'emplois productifs




AXES STRATÉGIQUES TRANSVERSAUX

Augmenter la capacité de financement et d'action de la BOAD



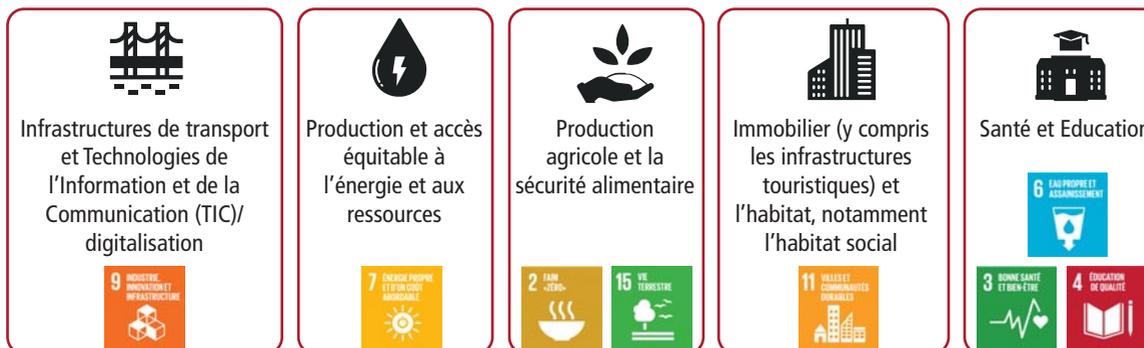
- Renforcement de la structure du capital
- Optimisation de la gestion du bilan

Renforcer les RH et les Systèmes de gestion



- Renforcer les compétences
- Modernisation des systèmes de gestion et contrôle

SECTEURS PRIORITAIRES



Au total, le plan DJOLIBA prévoit des engagements annuels moyens de 658,7 milliards FCFA (environ 1 milliard d'euros), soit un total de 3 293,5 milliards FCFA (5 milliards d'euros) sur les cinq années à venir.



2.4. FAITS MARQUANTS DE LA BOAD AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

• Mobilisation de ressources

- 22 janvier 2021 : la réalisation d'une 1^{ère} émission obligataire à objectifs de développement durable janvier (« Sustainable Bond ») d'un montant de 750 millions d'euros (492 Mds FCFA), sur une maturité de 12 ans et un taux d'intérêt de 2,75%.
- 24 novembre 2021 : Le Conseil d'Administration de la Banque a approuvé une proposition de crédit de la Banque Africaine de Développement (BAD) d'un montant de 150 millions d'euros (98,4 milliards FCFA). Au moins 10% des fonds seront affectés aux financements de projets portés par des femmes entrepreneurs.

• Distinctions

- 30 octobre 2021 : lauréat du prix du Development Champion Award 2021 du Rebranding Africa Forum 2021.
- 1^{er} avril 2021 : prix de l'obligation durable de l'année 2021².

² [https://www.environmental-finance.com/content/awards/winners/sustainability-bond-of-the-year-supranational-sub-sovereign-and-agency-\(ssa\)-boad.html](https://www.environmental-finance.com/content/awards/winners/sustainability-bond-of-the-year-supranational-sub-sovereign-and-agency-(ssa)-boad.html)





3

CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES

Le cadre des obligations durables de la BOAD ou Sustainability Bond Framework a été élaboré conformément aux Principes des Obligations Vertes (GBP), des Obligations Sociales (SBP) et des Obligations Durables (SBG) de l'Association Internationale des Marchés de Capitaux (ICMA)³ et est conforme aux dernières versions de ces textes.

Pour chaque émission d'obligations durables, la BOAD s'engage ainsi à respecter les quatre principes clés suivants : l'utilisation des fonds, le processus d'évaluation et de sélection des projets, la gestion des fonds et l'élaboration des rapports d'allocation et d'impact.

En vertu de ce cadre, la BOAD peut émettre des Obligations Durables (ci-après désignées les «Obligations Durables») sous différents formats :

- Les Obligations Vertes : 100 % des fonds collectés seront alloués à des projets verts éligibles ;
- Les Obligations Sociales : 100 % des fonds collectés seront alloués à des projets sociaux éligibles ;
- Les Obligations Durables : 100 % des fonds collectés seront alloués à des Projets Verts et à des Projets Sociaux éligibles.

Les critères d'éligibilité relatifs aux projets éligibles figurent dans le Sustainability Bond Framework⁴. En accord avec les meilleures pratiques de marché, ce dernier a fait l'objet d'une revue indépendante par l'agence Vigeo Eiris (Seconde Party Opinion) qui a confirmé son alignement avec les Principes de l'ICMA et qui lui a attribué la note « avancée ».

³ <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/>

⁴ <https://www.boad.org/en/sustainability-bond-framework-spo/>



4

UTILISATION DES FONDS

4.1. RAPPEL DES DISPOSITIONS DU CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES

Un des engagements du cadre des obligations durables, en accord avec les principes rappelés ci-dessus, est le suivi via des rapports d'allocation et d'impact. Cet engagement consiste en la publication d'un rapport de redevabilité. La BOAD mettra ledit rapport à la disposition des investisseurs sur son site internet. Ledit rapport comporte un volet relatif à l'utilisation des ressources et un volet se rapportant aux impacts des différents projets financés.

4.2. SUIVI DE L'UTILISATION DES RESSOURCES

Le suivi de l'affectation des ressources au portefeuille de Projets éligibles est effectué par le Comité des obligations durables mis en place au sein de la Banque. Ce Comité a en charge : i) le suivi des projets financés ou refinancés et l'exclusion des projets ne répondant plus aux critères d'éligibilité, ii) la mise à jour du Framework des obligations durables, iii) l'élaboration du reporting à diffuser aux investisseurs, et iv) le recrutement et la revue des rapports des auditeurs externes indépendants.

Le Commissaire aux Comptes de la BOAD, KPMG, a été retenu en qualité d'auditeur indépendant pour produire un rapport indépendant pour s'assurer que l'affectation des ressources est conforme aux engagements du Framework. Ce rapport a fait l'objet d'une mission d'audit du 22 au 31 décembre 2021, certifiant que l'affectation des ressources est conforme au Framework de la BOAD.

4.3. RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMISSION OBLIGATAIRE

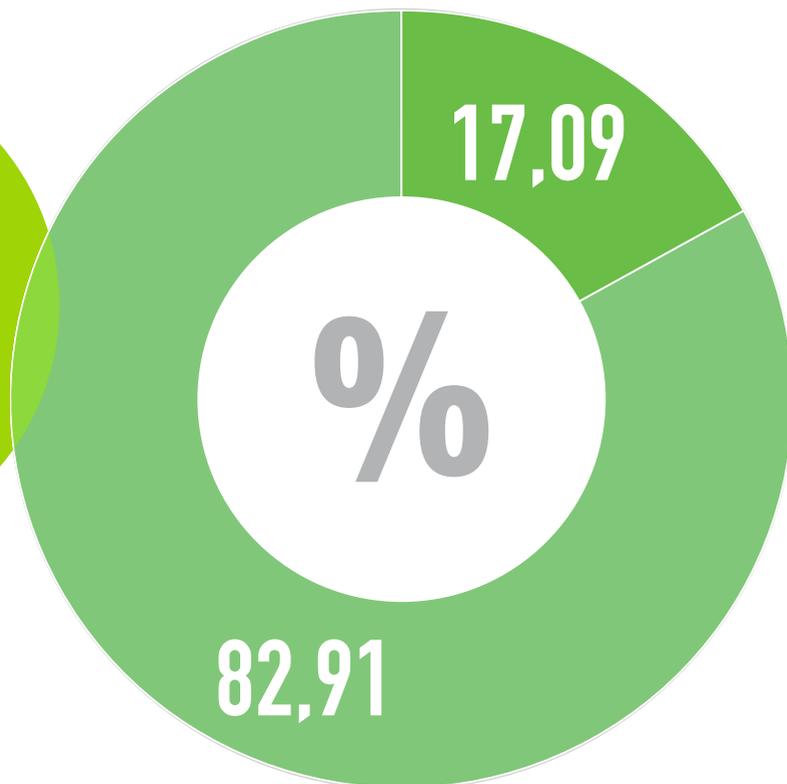
Emetteur	BOAD
ISIN	XS2288824969 / XS2288825263
Devise	EURO
Montant	750 Millions* EUR
Date d'émission	22 janvier 2021
Date d'échéance	22 janvier 2033

*soit 491 968 millions FCFA

4.4. ALLOCATION DES RESSOURCES

1) ALLOCATION GLOBALE DES RESSOURCES DE L'ÉMISSION

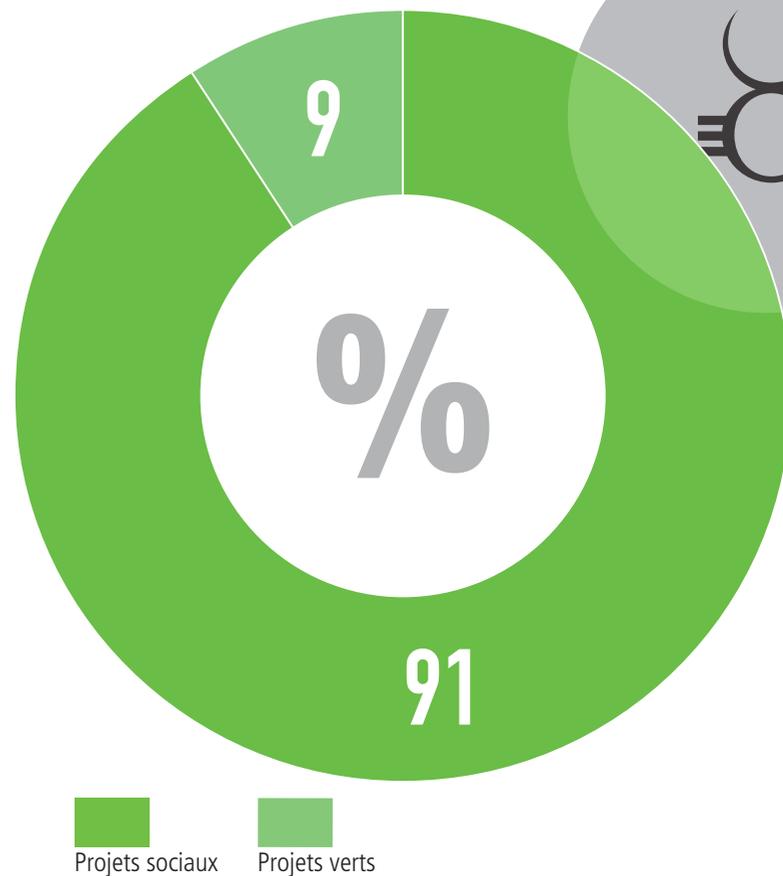
	Emission TATA SOMBA	Allocation effectuée	Montant non alloué	Taux d'allocation (%)
Montant (millions FCFA)	491 968	407 890	84 078	82,91%
Montant (millions EUR)	750,00	621,82	128,18	



 Allocation effectuée

 Montant non alloué

2) ALLOCATION PAR TYPE DE PROJETS (MILLIONS EUR)



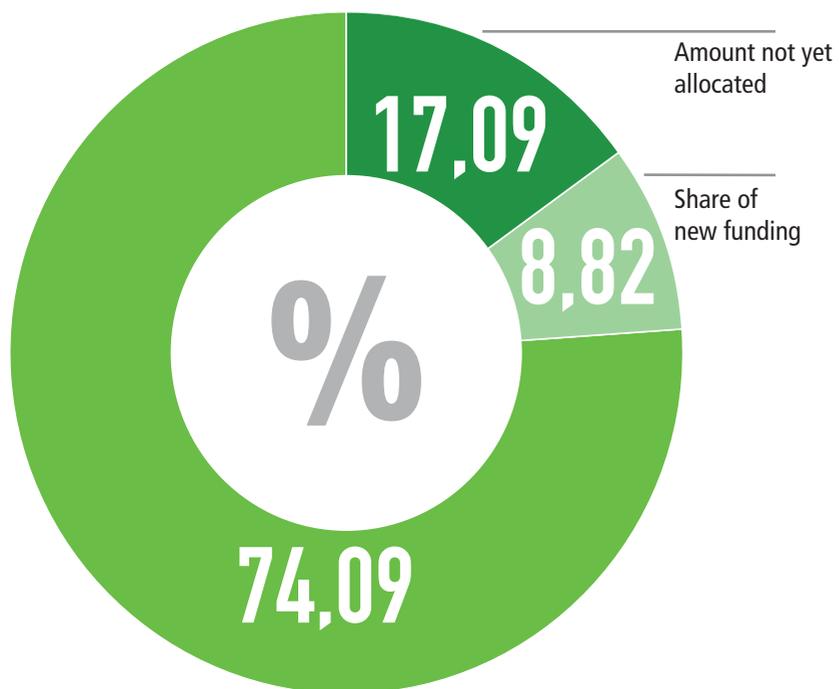
 Projets sociaux

 Projets verts

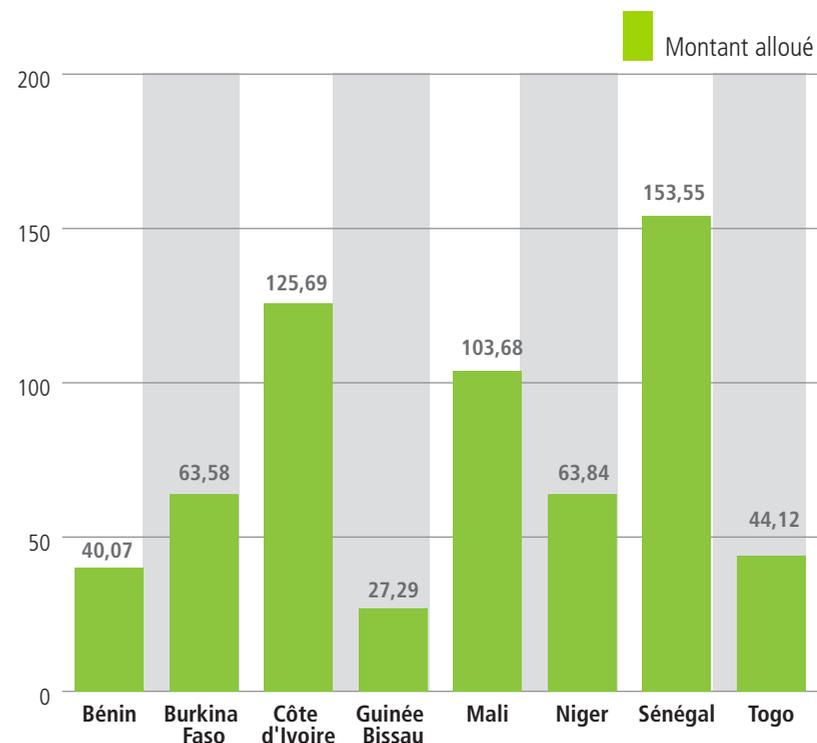
Rubriques	Projets verts	Projets sociaux	Total général	
Montant alloué	millions FCFA	37 000	370 890	407 890
	millions EUR	56,41	565,42	621,82
Nombre de projets	4	36	40	

3) ALLOCATION EN FONCTION DE L'ANNÉE D'OCTROI DU FINANCEMENT BOAD

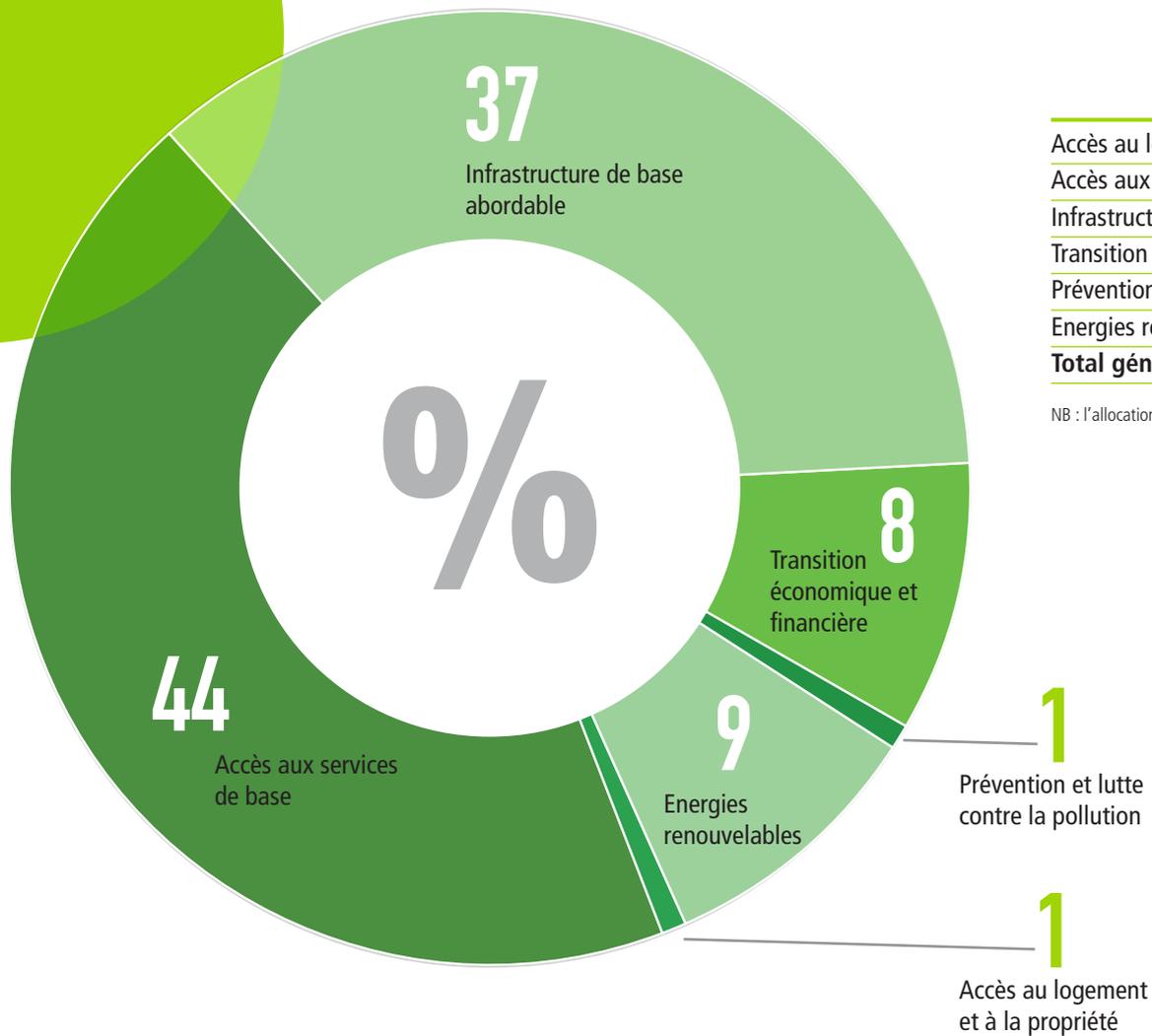
	Montant alloué		Nombre de projets
	millions FCFA	millions EUR	
Projets financés en 2021	43 400	66,16	5
Projets verts	20 000	30,49	2
Projets sociaux	23 400	35,67	3
Projets financés entre 2018 et 2020	364 490	555,66	35
Projets verts	17 000	25,92	2
Projets sociaux	347 490	529,75	33
Total général	407 890	621,82	40



4) ALLOCATION PAR PAYS (MILLIONS EUR)



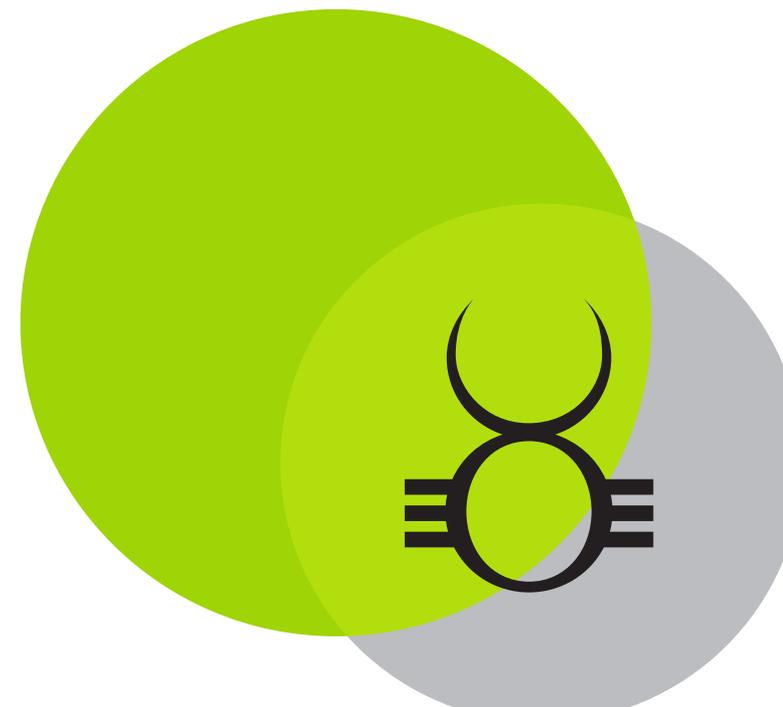
	Montant alloué			Nombres de projets
	millions FCFA	millions EUR	Proportion	
Bénin	26 284	40,07	6,44%	2
Burkina Faso	41 708	63,58	10,23%	5
Côte d'Ivoire	82 450	125,69	20,21%	9
Guinée Bissau	17 900	27,29	4,39%	1
Mali	68 011	103,68	16,67%	7
Niger	41 874	63,84	10,27%	4
Sénégal	100 724	153,55	24,69%	8
Togo	28 938	44,12	7,09%	4
Total général	407 890	621,82	100,00%	40



5) ALLOCATION PAR SECTEUR (%)

	Montant alloué		Nombre de projets
	millions FCFA	millions EUR	
Accès au logement et à la propriété	4 884	7,45	1
Accès aux services de base	180 602	275,33	10
Infrastructure de base abordable	151 071	230,31	19
Transition économique et financière	30 333	46,24	5
Prévention et lutte contre la pollution	4 000	6,10	1
Energies renouvelables	37 000	56,41	4
Total général	407 890	621,82	40

NB : l'allocation par pays et par secteur est jointe en annexe.



5

IMPACTS DES FINANCEMENTS OCTROYÉS

Les financements octroyés concourent à la génération d'impacts sur les populations. Le système de suivi-évaluation a permis de compiler les impacts constatés en 2021 dans le tableau ci-après. Les projets financés ont contribué à la réalisation des ODD 1 (Pas de pauvreté), 3 (Bonne santé et bien-être), 4 (Education de qualité), 6 (Eau et assainissement), 7 (Energie propre et d'un coût abordable), 8 (Travail décent et croissance économique), 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Les impacts s'accroîtront dans les années à venir avec l'achèvement des projets imputés. Ainsi, ce reporting inaugural sur l'impact porte uniquement sur les projets en exécution ou achevés ayant produit des outputs et des outcomes⁵.

⁵ Voir Annexe 3 sur les notions de résultats de développement et d'impact



5.1. CATÉGORIES DE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Energie renouvelable	<p>Contexte</p> <p>L'accès à l'énergie renouvelable est un enjeu majeur dont les efforts doivent être soutenus dans les Etats membres de l'UEMOA.</p> <p>L'une des stratégies phares adoptée par le Togo, pays dans lequel se situe les projets de ce type dans le cadre de ce reporting, est l'extension du réseau afin d'y raccorder de plus en plus de ménages ruraux. Cette approche nécessite d'accroître la capacité de production d'énergie du pays.</p> <p>La technologie solaire offre une opportunité d'accroître la capacité de production d'énergie électrique et le taux d'électrification du pays (45% sur le plan national en 2018 et 12% en milieu rural).</p> <p>Exemple de projet emblématique</p> <p>La centrale solaire photovoltaïque (sans stockage) d'une capacité de production de 50 MWc / 40 MVA. Le projet couvre une superficie de 94 hectares. Elle est raccordée au réseau national et produit environ 90 255 MWh d'énergie par an. Le projet contribue à l'accès universel à l'électricité. Il permet de desservir 158 333 ménages togolais et d'économiser plus d'un million de tonnes d'émissions de CO2 tout au long de l'exploitation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de production d'énergie renouvelable solaire : 50 MWc • Production annuelle d'énergie renouvelable solaire : 90 255 MWh • Estimation des émissions de CO2 évitées : 1 000 000 TeqCO₂ • Ménages desservis par l'énergie solaire : 158 333 	 

5.2. CATÉGORIES DE PROJETS SOCIAUX

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact ⁶	Contribution aux ODD
Accès aux services essentiels - Santé	<p>Contexte</p> <p>Dans le contexte de l'expansion de la pandémie de la COVID-19 dans les Etats membres de l'UEMOA, la BOAD a initié afin de les soutenir deux interventions d'un montant total de 200 milliards FCFA dont une partie a été imputée sur les ressources de cette émission obligataire. L'intervention de la BOAD visait à mettre urgemment à disposition des Autorités nationales, des ressources financières en vue de contribuer à la mise en œuvre de leurs Plans de Riposte contre la COVID-19.</p> <p>Exemple de projet emblématique</p> <p>Des facilités de lutte contre la COVID-19 ont été allouées à chaque Etat membre.</p> <p>Sur le plan de la surveillance épidémiologique, la mise en œuvre du plan de riposte s'est notamment traduite dans la mise en place de 186 équipes d'intervention rapide (infirmiers, techniciens de laboratoires, hygiénistes, épidémiologistes, assistants sociaux et psychologues) pour assurer l'investigation des alertes, l'isolement de cas dépistés positifs, le suivi de leurs contacts et l'orientation des cas graves vers les sites de prise en charge.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sites de tri et de dépistage accessibles aux populations : 103 • Personnel du corps médical mobilisé : 857 • Equipes d'intervention rapide : 186 • Laboratoires de dépistage : 13 	

⁶ Il est à noter qu'il s'agit ici d'une approche contributive.

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact ⁶	Contribution aux ODD
Accès aux services essentiels - Education	<p>Contexte</p> <p>L'accès à une éducation de qualité est contraint dans certains Etats membres de l'UEMOA par l'existence de salles de classes sous forme d'abris provisoires (murs en banco, toitures en paille, absence de latrine). Par exemple, les abris provisoires constituent 10% des infrastructures scolaires publiques au Sénégal. A cet égard, près de 200 000 élèves évoluant dans des conditions d'enseignement précaires et aléatoires ne bénéficient pas d'une année scolaire normale. En effet, les élèves qui reçoivent les enseignements dans les abris provisoires sont constamment soumis aux aléas et autres nuisances, à savoir les pluies, le froid, les vents de sables, la forte chaleur, les risques d'incendies, la pollution sonore, etc. Cette situation écourte l'année scolaire d'environ 250 heures et pose de ce fait, la problématique de l'équité en milieu scolaire.</p> <p>Dans ce contexte, la BOAD a mis en place une approche visant à offrir des infrastructures scolaires de qualité aux enfants défavorisés afin de leur offrir de meilleures conditions d'apprentissage et de réduire le taux d'abandon dans les écoles concernées.</p> <p>Exemple de projet emblématique</p> <p>Projet de construction de 1 528 salles de classes, en remplacement d'abris provisoires, et d'ouvrages annexes (première tranche de 510 salles de classes) en République du Sénégal (achèvement en 2024).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Salles de classe construites : 1026 • Blocs administratifs : 767 • Blocs d'hygiène (latrines avec prise en compte du genre) : 451 • Elèves bénéficiaires : 84 794 dont 52% de filles 	



Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact ⁶	Contribution aux ODD
Accès aux services essentiels - Education	Le projet a pour objet, la construction, dans les quatorze (14) Régions du Sénégal : i) de salles de classes équipées, en remplacement d'abris provisoires, ii) de blocs administratifs équipés, iii) de blocs d'hygiène et iv) de 9 782 mètres linéaires de murs de clôture.		
Infrastructures de base abordables- Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'eau potable	<p>Contexte</p> <p>L'accès à l'eau potable est une problématique majeure en milieu rural et urbain dans les Etats membres de l'UEMOA. En Côte d'Ivoire, en particulier à Abidjan, le déficit d'eau potable est estimé à 30%. Ce manque d'eau potable résulte de plusieurs facteurs, notamment une production et une capacité de stockage insuffisantes. En outre, la saturation des installations (taux de point de 96%) et le sous-dimensionnement du réseau occasionnent de fréquentes baisses de pression allant au manque d'eau potable dans certaines zones.</p> <p>Exemple de projet emblématique</p> <p>Projet d'usine d'eau potable de la Mé</p> <p>Le projet a pour objet, le renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan à partir de la nappe du Sud-Comoé, par : (i) la réalisation de champs de captage de forages ; (ii) la construction et l'équipement de stations de neutralisation à la chaux et de désinfection au chlore ; (iii) la construction de réservoirs ; (iv) la construction de stations de pompage ; (v) la fourniture et la pose de canalisations et vi) la réhabilitation de châteaux d'eau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux bénéficiaires de raccordement aux adductions d'eau potable : 1 500 000 • Volume d'eau produit (M³/jour) : 160 000 	

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact ⁶	Contribution aux ODD
<p>Infrastructures de base abordables- Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'assainissement</p>	<p>Contexte</p> <p>Le mauvais état des infrastructures d'assainissement est marqué dans certains pays de l'UEMOA par un système collectif de gestion des eaux usées ne couvrant pas toutes les zones de sorte que de nombreux ménages pratiquent encore l'assainissement autonome, avec un rejet anarchique des effluents dans la nature. A titre illustratif, à Abidjan, dans certaines communes les exutoires des conduites d'eaux usées ne sont pas raccordés au collecteur de base entraînant des rejets d'effluents collectés dans les canaux d'eaux pluviales. En outre, environ 86% des eaux usées et des déchets solides non collectés sont rejetés directement dans la baie lagunaire de Cocody à travers le réseau d'eaux pluviales. Les canaux bouchés par des déchets solides entraînent des inondations. La santé publique est ainsi menacée, exposant la population à des maladies telles que les diarrhées, le choléra, la bilharziose, la fièvre typhoïde et le paludisme.</p> <p>Exemple de projet emblématique</p> <p>Projet d'assainissement du Bassin versant du Gourou à Abidjan en Côte d'Ivoire</p> <p>Le projet a pour objet la construction, d'un système d'assainissement. Les objectifs visés sont de : i) réduire les rejets d'eaux usées dans les canaux pluviaux et dans les eaux de surface et ii) d'améliorer la gestion de la filière des déchets solides en portant la proportion de tri et de valorisation des plastiques de 0% à 42%.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux ménages raccordés au réseau d'assainissement : 399 • Réseau de drainage construit (km) : 13 • Nombre de bénéficiaires : 324 225 	



Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact ⁶
Transition économique et financière	<p>Contexte</p> <p>Les PME ont un poids important dans l'économie des Etats membres de la zone UEMOA. Malgré ce rôle essentiel, elles ont un accès très limité aux financements. Cette difficulté s'est amplifiée avec l'avènement de la Covid-19. La BOAD, au-delà de son programme classique de soutien aux PME, a mis en place des ressources pour appuyer les PME de la zone UEMOA.</p> <p>Exemple de projet emblématique</p> <p>Institutions Nationales Financières (Sénégal/Côte d'Ivoire)</p> <p>Le projet a pour objectif, la mise en place par la BOAD, de lignes de refinancement, destinées à soutenir les PME pour le financement de sous-projets d'investissements productifs et le soutien d'activités permettant de faire face aux impacts négatifs de la Covid-19 sur leurs activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Petites et Moyennes Entreprises (PME) soutenues : 469 • Nombre d'emplois soutenus : 4 277 • Nombre d'emplois soutenus - Femmes : 1 404 • Nombre d'emplois soutenus - Jeunes : 1 055 • Nombre d'emplois créés : 128 • Nombre d'emplois créés - femmes : 28 • Nombre d'emplois créés - jeunes : 103

Contribution aux ODD



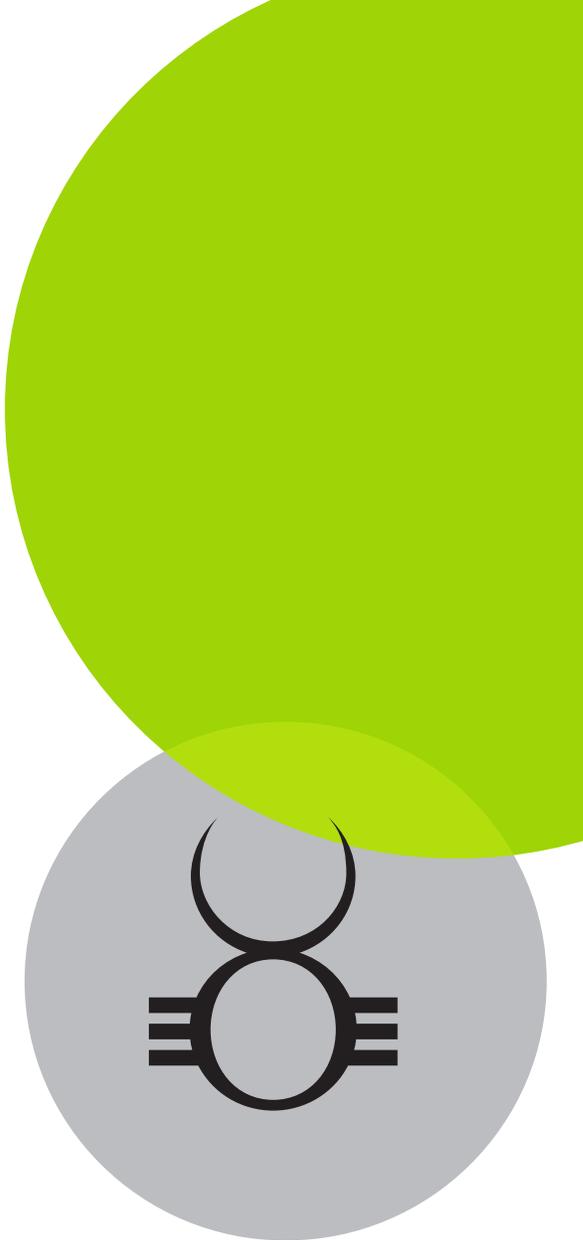
5.3. MÉTHODOLOGIE

Le reporting des impacts porte sur les estimations ex-post (après achèvement) ou in-itinere (en cours d'exécution) des projets du portefeuille. Les sources de présentation des méthodologies sont présentées en annexe. La collecte des indicateurs se fait à travers des relevés de données provenant des Unités de Gestion des Projets (UGP), des Bureaux de Contrôle des Travaux des Projets et des Consultants indépendants recrutés par les UGP dans le cadre du reporting de l'état d'exécution des projets. Généralement, la démarche méthodologique comporte cinq (05) phases qui sont celles-ci après :

- **Identification des projets** : une séance de travail avec les Unités Organisationnelles (UO) de la BOAD en charge des projets sous revue a permis d'identifier les projets imputés sur la période d'analyse (population de projets) et les projets devant faire l'objet de collecte de données (échantillon de projets). La collecte des indicateurs d'impact a été effectuée sur les projets qui sont en phase de décaissement ou achevés.
- **Actualisation des contacts des points focaux de suivi-évaluation des projets** : en collaboration avec l'UO en charge des projets sous revue, il a été actualisé les emails et les contacts téléphoniques des points focaux.

- **Actualisation des outils de collecte** : les formulaires ont été actualisés au regard des indicateurs à collecter.
- **Conduite de la collecte** : les formulaires ont été transmis par emails aux points focaux des projets. Les diligences pour le suivi des questionnaires ont été menées. Des missions de terrain en Côte d'Ivoire et au Sénégal ont été effectuées.
- **Contrôle de qualité et traitement des données** : les données transmises ont été contrôlées et insérées dans les matrices de suivi-évaluation et dans la base de données, puis des analyses statistiques ont été conduites pour la consolidation.

Concernant l'estimation des CO2 évités, les calculs ont été effectués par le consultant en charge de l'élaboration du rapport d'achèvement du projet transmis à la Banque par l'Unité de Gestion du Projet de central solaire au Togo. Le chiffrage des réalisations des infrastructures a été fait par les entreprises indépendantes de contrôle des travaux et les Unités de Gestion des projets. Les estimations des bénéficiaires sont réalisées à travers des dénombrements (éducation, santé, PME, assainissement) ou des techniques d'échantillonnages statistiques (eau potable et énergie) par le biais d'une approche contributive qui ne permet pas d'isoler les résultats de développement attribuables uniquement à la BOAD. Cette limite est due à l'absence de points d'application explicite de l'utilisation des ressources et d'indicateurs lors de la conception de l'intervention de la BOAD.

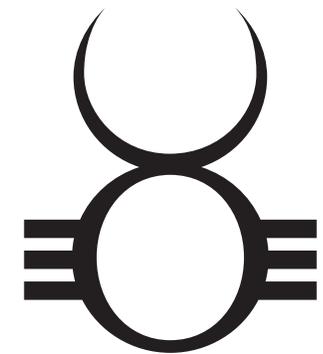


6

CONCLUSION

La finance durable demeure au cœur des préoccupations de la BOAD. La Banque poursuivra sa politique d'allocation optimale des ressources de l'émission avec une priorité accordée au secteur social et à l'énergie renouvelable.

En outre, elle poursuivra son chantier d'affinement méthodologique pour l'estimation des gaz à effet de serre en collaboration avec ses partenaires de référence.



ANNEXE 1

TABLEAU RECAPITULATIF DES ALLOCATIONS PAR PAYS ET PAR SECTEUR

MONTANT ALLOUÉ EN MILLIONS DE FCFA

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total général
Accès au logement et à la propriété	4 884								4 884
Accès aux services de base	21 400	28 900	17 900	17 900	30 300	24 900	22 400	16 900	180 602
Infrastructure de base abordable		12 808	47 216		7 711	16 974	66 323	38	151 071
Transition économique et financière			13 333		5 000		12 000		30 333
Prévention et lutte contre la pollution			4 000						4 000
Energies renouvelables					25 000			12 000	37 000
Total général	26 284	41 708	82 450	17 900	68 011	41 874	100 724	28 938	407 890



ANNEXE 1 (SUITE)

TABLEAU RECAPITULATIF DES ALLOCATIONS PAR PAYS ET PAR SECTEUR

NOMBRE DE PROJETS

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total général
Accès au logement et à la propriété	1								1
Accès aux services de base	1	2	1	1	2	1	1	1	10
Infrastructure de base abordable		3	5		2	3	5	1	19
Transition économique et financière			2		1		2		5
Prévention et lutte contre la pollution			1						1
Energies renouvelables					2			2	4
Total général	2	5	9	1	7	4	8	4	40



ANNEXE 2 METHODOLOGIE

L'approche contributive est mise en œuvre principalement à travers des modèles qualitatifs ou des méthodes quantitatives basés sur des enquêtes uniquement sur le groupe de bénéficiaires. Plusieurs méthodologies sont disponibles dans :

- Catley, A., Burns, J., Abebe, D., Suji, O. (2013). Participatory Impact Assessment : a design guide. Feinstein International Center, Tufts University, Somerville. Lien : <https://fic.tufts.edu/publication-item/participatory-impact-assessment-a-design-guide/>

Concernant les gaz à effet de serre (GES), bien que l'utilisation de méthodologies provenant de Clean Development Mechanism, Verified Carbon Standard, and Gold Standard serait souhaitable, les Institutions de Financement du Développement sont invitées à adopter leurs propres méthodes à condition qu'elles soient raisonnables. Dans ce contexte, une méthodologie est en cours de finalisation avec des consultants de Carbon Partners Asiatica (« Asiatica »). Elle s'inscrit dans le cadre d'une assistance technique financée par le Green Climate Fund (GCF). Il sera fait usage, entre autres, de la méthodologie ci-dessous :

- CDM methodology AMS-I.L. (<https://www.yumpu.com/en/document/read/19765940/cdm-methodology-booklet>)

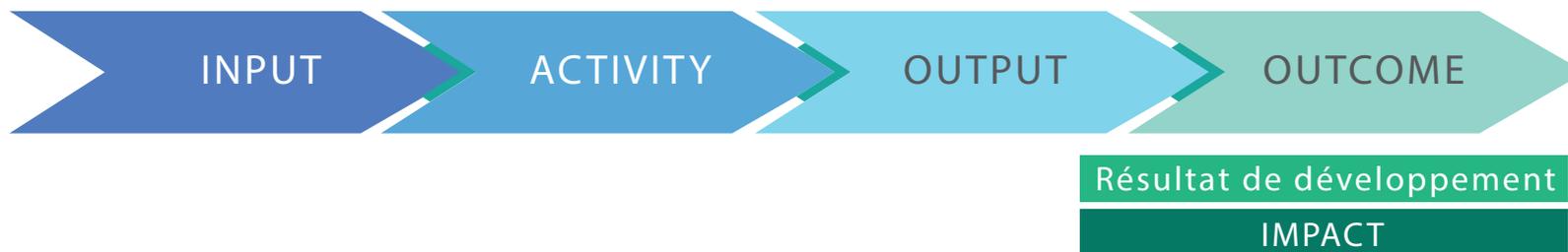


ANNEXE 3

RAPPEL DES NOTIONS DE RESULTATS DE DEVELOPPEMENT ET D'IMPACT

Les projets financés dans le cadre de cette opération sont associés à une chaîne des résultats, définie comme une suite de relations de cause à effet qui mène à l'atteinte des objectifs de développement durable. La chaîne des résultats commence par la mise à disposition des ressources (inputs), se poursuit par les activités (activities) et leurs extrants (outputs) qui sont utilisés pour induire des effets (outcomes) qui permettent l'évaluation d'impacts (Cf. figure 1).

FIGURE : CHAÎNE DES RÉSULTATS, RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT ET IMPACTS



Les résultats de développement sont des effets attendus, en termes physiques, financiers, institutionnels, sociaux, environnementaux ou autres, par les projets financés au bénéfice des entreprises, des communautés et des groupes de personnes (femmes, jeunes). Conformément à sa Stratégie d'Evaluation, la BOAD définit l'impact comme « **un effet à court et moyen termes (inférieur ou égal à 5 ans après la fin d'exécution du projet), positif et négatif, primaire et secondaire, induit par un projet financé, directement ou non, intentionnellement ou non** ». L'ajustement de l'horizon temporel, comparativement à la définition du CAD/OCDE⁷ (Cf. encadré 1), permet de faire un minimum de reporting des impacts dans le temps.

L'évaluation d'impact des projets utilise l'approche contributive au regard des types de projets financés (infrastructure en majorité). Les thématiques se rapportent à celles des Objectifs de Développement Durable (ODD) conformément au Framework.

⁷ Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques



ENCADRÉ 1

PRINCIPAUX CONCEPTS DE LA CHAÎNE DES RÉSULTATS

La Banque adhère aux définitions suivantes du CAD/OCDE relative à la chaîne des résultats.

Ressources ou moyens ou intrants (inputs) : moyens financiers, humains et matériels utilisés pour l'action de développement.

Activités : actions entreprises ou travaux menés en vue de produire des réalisations spécifiques. L'activité mobilise des ressources telles que des fonds, une assistance technique et d'autres types de moyens.

Extrants ou produits (outputs) : biens, équipements ou services qui résultent de l'action de développement suite à la conduite des activités.

Réalisation ou effet direct (effets/outcomes) : ce que l'action doit accomplir ou a accompli à court ou à moyen terme. Changement escompté ou non, attribuable directement ou indirectement à une action de développement. Ce changement vient de l'utilisation des extrants.

Résultat de développement ou objectif de développement : effet attendu, en termes physiques, financiers, institutionnels, sociaux, environnementaux ou autres, par une ou plusieurs actions de développement, au bénéfice d'une société, d'une communauté et d'un groupe de personnes.

Impact : un effet à long terme, positif et négatif, primaire et secondaire, induit par un projet financé, directement ou non, intentionnellement ou non.

Source : Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats, 2002, OCDE/CAD

ENCADRÉ 2

DIVERSITÉ DE LA DÉFINITION DE L'IMPACT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

La définition de CAD/OCDE comprend plusieurs concepts entraînant plusieurs définitions par les Institutions de Financement du Développement.

Quelque fois, les impacts sont compris à travers un lien de causalité (attribution des résultats d'une intervention) et d'effets à long terme.

Certaines Institutions de Financement du Développement considèrent l'impact comme le « dernier maillon de la chaîne des résultats » ou le niveau le plus élevé des objectifs qu'une intervention a identifié, c'est-à-dire le résultat intentionnel ultime de l'intervention.

D'autres Institutions de Financement du Développement entendent par impacts, l'ensemble des objectifs de développement (objectifs de développement durable) et utilisent le terme « effets » (outcomes) pour traduire « les buts ou les objectifs du projet ».

D'autres Institutions de Financement du Développement (IFD) définissent l'impact comme un type spécifique de résultats qui a un intérêt particulier pour l'IFD, tels que le développement institutionnel, l'impact environnemental et/ou social qui peut ou non apparaître dans la chaîne de résultat du projet.

Enfin, la définition du terme « impact », quelque fois, est rattachée à l'unité d'analyse, notamment, le résultat mesuré dans un secteur, une région, au niveau d'un pays en opposition au résultat mesuré pour les bénéficiaires d'un projet. Cette définition est une variante de la définition du CAD/OCDE qui inclut les résultats attendus et inattendus.

Source : Good Practice Standards for the Evaluation of Public Sector Operations, 2012 Revised Edition, Evaluation Cooperation Group